

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

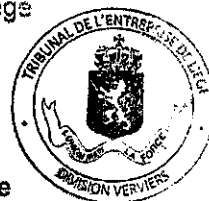


21030244

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

01 MARS 2021

Le greffier **Grefte**



N° d'entreprise : **0448 591 544**

Nom

(en entier) : **MAMIMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **GRAEDT 18 4880 AUBEL**

Objet de l'acte : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL NOMINATION ET DEMISSION

DELIBERATION

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première disposition : Adresse du siège social

Il est décidé de transférer le siège social établi actuellement Graedt, 18 à 4880 AUBEL à l'adresse suivante :

Rue du Château d'eau, 6
4121 NEUPRE

Deuxième disposition : Démissions / Nominations

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission des administrateurs suivant :

-Madame Agnès ADELAIRE
-Madame Jeannine ADELAIRE

L'assemblée générale extraordinaire approuve la nomination des administrateurs suivant :

-COMPAGNIE BOIS ELOI SRL, représentée par Monsieur Benoit GAUDISSERT, son représentant permanent, qui accepte.
-COMMUNI-CONSULT SRL, représentée par Monsieur Bernard de BELLEFROID, son représentant permanent, qui accepte.

Les deux nouveaux administrateurs achèveront les mandats des deux administrateurs sortants, leurs mandats prennent, dès lors, fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Troisième disposition : Décharge aux administrateurs sortants

L'assemblée générale remercie les administrateurs sortants et leur donne décharge pour leur gestion de la société jusqu'à ce jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Quatrième disposition : Publications des décisions

L'assemblée générale extraordinaire donne mandat au Bureau comptable BCG en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité, des présentes décisions.

Toutes les dispositions prises par l'assemblée générale extraordinaire sont effectives à dater de ce jour, le 26/02/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heure.

La Présidente, Agnès ADELAIRE

La Secrétaire, Jeannine ADELAIRE

La SRL COMPAGNIE BOIS ELOI
Représentée par GAUDISSERT B.

La SRL COMMUNI-CONSULT SRL
Représentée par DE BELLEFROID B.